

Dans la lettre suivante, il est dit un mot du cardinal d'Estrées, alors chargé des affaires ecclésiastiques de la cour de France auprès du Saint-Siège, en même temps que son frère y était ambassadeur. Le choix qu'avait fait Louis XIV de ces deux hommes aussi éclairés que prudents suffirait seul pour détruire toutes les injustes insinuations dont jusqu'à nos jours on s'est plusieurs fois efforcé de noircir la conduite de ce prince à l'égard du chef de l'Eglise. Dans ces déplorables dissensions, Louis XIV mit beaucoup plus de longanimité et de condescendance, que ne l'ont supposé quelques écrivains peu consciencieux ou mal informés. Tous les mémoires du temps sont unanimes, en effet, à nous représenter le cardinal d'Estrées comme un diplomate aussi conciliant et affable que son esprit était fin et délié. Par sa patience, sa modération et son adresse, il fut assez heureux pour ramener les quatre évêques qui avaient refusé d'approuver la condamnation de Jansénius. Cette négociation dont l'heureuse issue assura pendant quelque temps la paix de l'Eglise, lui valut le chapeau de cardinal. Après la mort du pape Clément X, il contribua puissamment à l'élection d'Innocent XI, qui ne paraît guère s'en être souvenu. On sait comment, chargé par Louis XIV d'aplanir les longues difficultés occasionnées par la régale, il finit, avec l'aide du P. de la Chaize, par la terminer d'une manière satisfaisante pour la chrétienté.

Son frère, le duc d'Estrées, ne se montra pas moins que lui favorable à l'union du chef de l'Eglise avec le roi de France. Nommé ambassadeur extraordinaire, en 1672, auprès de la cour de Rome, jusqu'à la fin de sa carrière, il mit tout en œuvre pour étouffer les discordes. « Il se comporta avec tant de prudence « et de sagesse, dit le P. Anselme, en maintenant les intérêts « de la couronne de France, que le pape, par estime particulière, voulut qu'après sa mort on lui rendit les honneurs qu'on « rend aux princes (1). » Or, il ne faut pas oublier que ce souverain pontife était Innocent XI.

(1) Hist. Généalogique, etc. par le P. Anselme, Paris, in-folio, t. 4, p. 600.